



Mémoire portant sur le projet de loi n° 64



TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	1
À PROPOS	3
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador.....	3
Conseil en Éducation des Premières Nations	3
Institut Tshakapesh	4
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
La genèse du projet muséal	5
<i>Terra nullius</i> et l'idée de nation	6
L'apport des Premières Nations comme intervenants dans l'action muséale	8
RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS	12
Recommandations	12
Propositions d'amendements	13
CONCLUSION	15

RÉSUMÉ

La création du *Musée national sur l'histoire du Québec* annoncée par le premier ministre du Québec, M. François Legault et le ministre de la Culture et des Communications, M. Mathieu Lacombe représente une occasion unique de rendre hommage à la richesse historique du Québec. Cependant, pour respecter pleinement la diversité de cette histoire, il est crucial d'amender le projet de loi afin d'inclure les contributions essentielles des Premières Nations à l'histoire du territoire connu actuellement comme le Québec (Kepek¹).

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) et l'Institut Tshakapesh saluent l'intérêt d'établir une nouvelle institution muséale. En tant qu'organisations des Premières Nations, nous sommes d'avis que ce genre d'établissement, plus particulièrement lorsqu'il vise l'éducation, est fondamental dans le développement et la transmission des savoirs, et qu'il peut se révéler comme un moyen précurseur de reconnaissance et de réconciliation avec les peuples autochtones. De plus, nous croyons que l'institution muséale constitue un outil pédagogique précieux en ce qui concerne la socialisation² des plus jeunes de la société; il s'agit d'un vecteur important d'éducation pour le Kepek.

¹ « **Kepek** est le nom que les Wolastoqiyik utilisent pour désigner la ville de **Québec**. Plantée au confluent de la rivière Saint-Charles et du fleuve Saint-Laurent, la ville de Québec, havre, promontoire, constitue une forteresse naturelle qui domine cette immense étendue d'eau qui, à sa hauteur, est étroite en amont pour s'élargir en aval. Les origines linguistiques du nom Québec sont incertaines, bien que son autochtonie soit admise. » Dans Francis, D. A. et Leavitt, R. M. (2008). *Peskotomuhkati Wolastoqewi Latuwewakon / A Passamaquoddy-Maliseet Dictionary*. Goose Lane Editions. Fredericton. 1198 p. Dans Gouvernement du Québec. Commission de toponymie. https://toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/Fiche.aspx?no_seq=451245

Québec. Dans Couture, C. (2024, 29 février). *Encyclopédie Canadienne*. « Le mot "Québec" tire son origine d'un mot algonquien signifiant "là où la rivière se rétrécit". » <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/quebec>

² « Selon Durkheim, la socialisation est un processus par lequel les jeunes apprennent les valeurs partagées et découvrent le plaisir de dire "nous" ». Rayou, P. (2015). Socialisation et éducation. Dans Patrick Rayou éd., *Sociologie de l'éducation*, 5-32, Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France.

« ... des travaux en sociologie de la culture et de l'éducation initiés par Pierre Bourdieu et ses collègues afin de souligner que la socialisation aux arts durant l'enfance a une influence centrale sur les chances de réussite dans le système éducatif. » Dans Christin, A. (2011). Le rôle de la socialisation artistique durant l'enfance : Genre et pratiques culturelles légitimes aux États-Unis. *Réseaux*, 168-169, 59-86. <https://doi.org/10.3917/res.168.0059>

« L'école et le musée sont deux institutions de savoirs et d'éducation [...] Toutes deux contribuent à l'éducation, à la socialisation et à l'intégration des individus dans la société, dans des approches qui sont propres à chacune et qui sont souvent complémentaires. » Dans Bélanger, C. et A. Meunier. (2011). Une approche muséologique de la visite scolaire au musée. *Cahier du GREM*, numéro 19, https://www.grem.uqam.ca/wp-content/uploads/2020/09/19_Une-approche-muse%CC%81ologique-de-la-visite-scolaire-au-muse%CC%81e_2011_rect.pdf

Ce mémoire propose plusieurs recommandations pour amender le projet de Loi instituant (projet de loi n° 64 afin d'intégrer davantage les perspectives des Autochtones et de respecter leur autonomie culturelle. Nous proposons huit recommandations, dont celles-ci :

- Créer des expositions permanentes consacrées aux Premières Nations dans la nouvelle institution muséale;
- Réviser les contenus éducatifs de la nouvelle institution muséale en collaboration avec les Premières Nations;
- Tenir compte des cinq orientations de la politique muséale du ministère de la Culture et des Communications, particulièrement l'orientation 2, *Cap sur l'expertise*.

Finalement, l'APNQL le CEPN et l'Institut Tshakapesh soumettent deux propositions d'amendement au projet de loi n° 64. Nous invitons, par le dépôt de ce mémoire, les législateurs à travailler avec la gouvernance des Premières Nations au Kepek pour assurer une représentation juste et équitable de l'histoire du Kepek dans ce projet culturel d'envergure.

À PROPOS

Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) a été créée en 1985. Elle est composée de l'Assemblée des chefs et d'un bureau administratif. L'Assemblée regroupe les chefs et cheffes des 43 communautés des Premières Nations situées au Québec et au Labrador, et représente un total de 10 nations : Abénakis, Algonquins, Atikamekw, Cris, Hurons-Wendat, Malécites, Mi'gmaq, Mohawks, Inus et Naskapis.

L'Assemblée se réunit environ quatre fois par année afin de donner des mandats à son bureau et aux commissions qu'elle a mises sur pied. Les chefs en Assemblée élisent, pour un mandat de trois ans, un chef de l'APNQL. L'APNQL est rattachée à l'Assemblée des Premières Nations (APN).

Conseil en Éducation des Premières Nations

Créé en 1985, par et pour les communautés, le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) est l'une des premières organisations des Premières Nations du Kepek. Le CEPN regroupe huit nations, dont les Abénakis, les Anishinabe, les Atikamekw, les Inus, les Kanien'kehá:ka, les Wolastoqiyik, les Mi'gmaq et les Wendat, pour un total de vingt-deux communautés.

Le CEPN représente et défend les intérêts de cette force collective en mettant en valeur les réalités de chaque nation, et ce, dans le respect de son identité, de sa culture et de ses traditions. L'excellence, la réussite éducative, la fierté culturelle ainsi que le contrôle de l'éducation par et pour les Premières Nations sont au cœur de sa mission.

Fort de ses presque 40 ans d'expérience, le CEPN compte sur une équipe de près de 80 professionnels et professionnelles, qui accompagnent les écoles des nations membres dans la gestion de l'éducation. Le CEPN collabore avec divers partenaires, dont l'Assemblée des Premières Nations, les commissions et organismes régionaux de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, la direction de l'éducation de Services aux Autochtones Canada, le ministère du Patrimoine canadien, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur du Québec, y compris la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones et le Secrétariat aux relations Premières Nations et Inuit (SRPNI), ainsi que les cégeps et les universités.

Le 14 juillet 2022, le CEPN, ses 22 communautés membres et l'honorable Patty Hadju, ministre de Services aux Autochtones Canada, concluent l'Entente régionale en matière d'éducation. Cette entente prévoit un financement sur cinq ans pour permettre aux communautés de mettre en œuvre des stratégies éducatives favorisant la réussite scolaire des élèves issus des Premières Nations. L'Entente fait en sorte que les besoins des élèves en matière d'éducation, de la maternelle au secondaire, soient entièrement financés en fonction des modèles, des priorités et des réalités de chaque communauté.

Institut Tshakapesh

En 1978, le Conseil atikamekw montagnais (CAM) créait l'Institut éducatif culturel atikamekw-montagnais, une organisation à but non lucratif entièrement vouée à la valorisation et la transmission de la langue et de la culture innues. Le pari de ses instigateurs était le suivant : avec la bonne stratégie et les bons outils, les communautés innues s'approprieraient durablement leur identité... et conséquemment leur avenir !

En 1990, lorsque la nation atikamekw se retire du CAM, l'Institut poursuit ses activités sous un nouveau nom : Institut culturel éducatif montagnais. Un nom qu'elle portera jusqu'en 2010, année historique pour les peuples autochtones puisque les Nations Unies déposent à New York une Déclaration sur les droits des peuples autochtones.

Dans la foulée de cette déclaration, l'organisation déjà plus que trentenaire adopte son nom actuel : Institut Tshakapesh. Un nom intimement lié à sa mission, puisque dans la culture innue, Tshakapesh est l'un des personnages mythiques qui sont à l'origine de la création du monde. La légende veut qu'il ait démontré qu'à force de courage, de travail et de persévérance, on parvient toujours à vaincre les difficultés.

Aujourd'hui, l'Institut poursuit sa mission au service des communautés membres et de la Nation innue, œuvre à la sauvegarde et à la promotion de l'innu-aitun (culture innue) et de l'innu-aimun (langue innue); il assure un soutien à la conservation du patrimoine culturel, à l'aménagement linguistique et encourage l'expression artistique. L'Institut Tshakapesh joue un rôle déterminant dans l'éducation, notamment dans la réussite éducative et le développement identitaire de la jeunesse innue.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La genèse du projet muséal

Le 25 avril 2024, le premier ministre M. François Legault, accompagné du ministre de la Culture et des Communications, M. Mathieu Lacombe, ont annoncé la création du *Musée national sur l'histoire du Québec*, un projet estimé à 92 millions de dollars³. Cette annonce suscite la controverse en raison des propos tenus par certains membres du gouvernement et par l'un des consultants du projet, le professeur Éric Bédard, qui « ravivent douloureusement les souvenirs de *terra nullius*, la doctrine de la découverte »⁴.

Plus précisément, le premier ministre Legault, lors de l'annonce gouvernementale du 19 avril 2024, a affirmé que l'histoire du Kepek débutait avec l'arrivée des Européens, en insistant sur l'importance de « commencer avec Champlain »⁵. Ce point de vue, qui met l'accent sur la minorité francophone en Amérique, a été critiqué⁶ par l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) pour son manque de reconnaissance envers les Premières Nations et leur rôle crucial et indéniable dans l'histoire du Kepek. Le premier ministre a ensuite réitéré ses propos quelques jours plus tard, en ajoutant, en anglais, « peut-être un peu avec Jacques Cartier »⁷.

³ Tanguay, S. (2024, 25 avril). Un Musée national de l'histoire du Québec verra le jour au Séminaire de Québec. *Le Devoir*.

https://www.ledevoir.com/culture/811637/musee-national-histoire-quebec-remplacera-quartier-general-defunts-espaces-bleus?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte

⁴ APNQL. (2024). Musée national de l'histoire du Kepek – Personne n'effacera les Premières Nations de l'histoire du Kepek. Communiqué de presse. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/musee-national-de-l-histoire-du-quebec-personne-n-effacera-les-premieres-nations-de-l-histoire-du-quebec-854008898.html>

Assemblée des PN. (2018). Dismantling the Doctrine of Discovery. <https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2018/02/18-01-22-Dismantling-the-Doctrine-of-Discovery-EN.pdf>

⁵ Béland, G. (2024, 7 mai). Des propos de François Legault indisposent les Premières Nations. *La Presse*. www.lapresse.ca/actualites/politique/2024-05-07/musee-national-de-l-histoire-du-quebec/des-propos-de-francois-legault-indisposent-les-premieres-nations.php

⁶ APNQL. (2024). Musée national de l'histoire du Kepek – Personne n'effacera les Premières Nations de l'histoire du Kepek. Communiqué de presse. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/musee-national-de-l-histoire-du-quebec-personne-n-effacera-les-premieres-nations-de-l-histoire-du-quebec-854008898.html>

⁷ Béland, G. (2024, 8 mai). Legault veut un musée pour « la nation qui était canadienne-française ». *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/2024-05-08/musee-national-d-histoire-du-quebec/legault-veut-un-musee-pour-la-nation-qui-etait-canadienne-francaise.php>

Le ministre de la Culture et des Communications a alors ajouté qu'il est :

... très respectueux de l'histoire des Premières Nations elles-mêmes, on est des nations différentes et on travaille de nation à nation. Eux-mêmes nous disent qu'ils veulent cette posture-là. Je pense que c'est important de travailler avec elles, mais ça ne nous empêche pas d'avoir un musée sur notre nation, notre nation québécoise. [...] Ce ne sera pas un musée sur l'histoire de l'occupation du territoire de la vallée du Saint-Laurent, mais un musée sur l'histoire de notre nation, la nation québécoise⁸.

Terra nullius et l'idée de nation

Qui plus est, les propos controversés⁹ d'Éric Bédard, professeur au département d'histoire de la TÉLUQ et consultant au projet muséal, évoquant la notion de « préhistoire »¹⁰ pour qualifier l'histoire des Autochtones, sont problématiques et réducteurs, car ils rappellent une politique datant de 1850 qui alimentait des discours d'exclusion des peuples autochtones du Kepek. Des historiens, tels que Girard et Brisson, soulignent que ces discours trouvent leurs racines dans des politiques qui justifiaient une législation discriminatoire à l'égard des Autochtones en les présentant comme des êtres primitifs¹¹.

Ses commentaires vont également à l'encontre de la recherche scientifique actuelle, car ils reposent sur un postulat largement rejeté, celui de la doctrine de la découverte, ou *terra nullius*¹², qui a servi d'idéologie derrière la colonisation, l'expropriation forcée et la violence historique envers les Premières Nations. En reprenant une théorie du 15^e siècle, M. Bédard perpétue un justificatif juridique, moral et politique de la dépossession coloniale des nations autochtones souveraines dénoncé par la Commission de vérité et réconciliation du Canada, la Cour suprême du Canada et le droit international¹³. Récemment, le pape François lui-même a souligné « les effets

⁸ Béland, G. (2024, 7 mai). Des propos de François Legault indisposent les Premières Nations. *La Presse*. www.lapresse.ca/actualites/politique/2024-05-07/musee-national-de-l-histoire-du-quebec/des-propos-de-francois-legault-indisposent-les-premieres-nations.php

⁹ Propos d'Éric Bédard : « Quand commence l'histoire du Québec [...] c'est sûr que le peuple québécois partage le territoire avec des nations et il faudra raconter leur histoire et parler de ce contact [...] On dit que l'histoire commence à l'écriture, et avant l'histoire, c'est la préhistoire. Peut-être que les autochtones sont un peu la préhistoire du Québec. » Dans Béland, G. (2024, 25 avril). Un musée national d'histoire sur les cendres des Espaces bleus. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/arts/2024-04-25/quebec/un-musee-national-d-histoire-sur-les-cendres-des-espaces-bleus.php>

¹⁰ Béland, G. (2024, 25 avril). Un musée national d'histoire sur les cendres des Espaces bleus. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/arts/2024-04-25/quebec/un-musee-national-d-histoire-sur-les-cendres-des-espaces-bleus.php>

¹¹ Boucher, N. (2019). Compte rendu de [Girard, C. et Brisson, C. (2018). *Reconnaissance et exclusion des peuples autochtones au Kepek. Du Traité d'alliance de 1603 à nos jours*. Québec. Les Presses de l'Université Laval, 259 p.] *Études internationales*, 50(2), 311-313. <https://doi.org/10.7202/1071183ar>

¹² Borrows, J. (2015). The Durability of Terra Nullius: Tsilhqot'in Nation v British Columbia. 48:3. *UBC Law Review*. commons.allard.ubc.ca/ubclawreview/vol48/iss3/2/

¹³ Voir *Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique*. (2014). CSC 44, paragr. 69.

terribles des politiques d'assimilation et la douleur vécue par les peuples autochtones » et a condamné la doctrine *terra nullius*, affirmant qu'elle ne fait pas « partie de l'enseignement de l'Église catholique », tout en insistant sur l'importance « de demander pardon »¹⁴.

Par ailleurs, M. Bédard reconnaît, en entrevue à *Tout un matin* de Radio-Canada le 26 avril 2024, l'importance de raconter l'histoire des nations autochtones, mais en tenant des propos qui suggèrent une approche minimisant leur rôle historique : « Si on parlait des Autochtones en disant que c'est un roman d'amour qui commence avec [Jacques] Cartier et se poursuit avec la paix des braves [*sic*], c'est la crédibilité du récit qui serait en cause. Il ne s'agit pas de gommer des faits évidents »¹⁵.

Les commentaires de M. Bédard s'ajoutent à une série de contradictions nébuleuses des différents décideurs concernant les objectifs du projet. Le premier ministre Legault, d'une part, affirme que le musée ne sera pas « nationaliste », mais « national »¹⁶. Toutefois, il considère que l'histoire du Québec commence avec l'arrivée de Champlain et, quelques jours plus tard, ajoute : « Il y a 11 nations autochtones, et puis on est ouverts à travailler avec eux autres pour aussi qu'il y ait des façons de faire connaître leur nation, mais l'idée c'est de montrer l'histoire de la nation qui était canadienne-française et qui est maintenant québécoise, qui a commencé avec Champlain »¹⁷. Le professeur Bédard, quant à lui, affirme que l'histoire racontée ne sera pas militante : « C'est l'histoire d'une nation, avec beaucoup de choses dont on doit être fiers, mais aussi des zones d'ombre qu'on ne va pas mettre sous le tapis »¹⁸. Ces déclarations trahissent l'absence d'orientations claires quant au concept central du projet muséal, laissant entrevoir un manque d'impartialité et d'objectivité scientifique dans sa conception et dans sa mise en œuvre.

La recherche actuelle et la politique muséale du ministère de la Culture et des Communications, plus particulièrement au chapitre 4, à la deuxième orientation de la politique, *Cap sur l'expertise*¹⁹, soulignent l'importance de maintenir une distance entre les décideurs gouvernementaux et les

Commission de vérité et réconciliation du Canada (2012). *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, appel à l'action numéro 49*.

¹⁴ Bureau de presse du Saint-Siège. (2023). *Dicastères pour la Culture et l'Éducation et pour le Service du Développement Humain Intégral : note conjointe sur la « Doctrine de la Découverte »*.

¹⁵ Propos d'Éric Bédard, tirés de l'émission *Tout un matin* à Radio-Canada. (2024, 26 avril). <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/tout-un-matin/segments/rattrapage/495291/eric-bedard-musee-gouvernement-legault>

¹⁶ Béland, G. (2024, 25 avril). Un musée national d'histoire sur les cendres des Espaces bleus. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/arts/2024-04-25/quebec/un-musee-national-d-histoire-sur-les-cendres-des-espaces-bleus.php>

¹⁷ Béland, G. (2024, 8 mai). Legault veut un musée pour « la nation qui était canadienne-française ». *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/2024-05-08/musee-national-d-histoire-du-quebec/legault-veut-un-musee-pour-la-nation-qui-etait-canadienne-francaise.php>

¹⁸ Propos d'Éric Bédard, tirés de l'émission *Tout un matin* à Radio-Canada. (2024, 26 avril). <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/tout-un-matin/segments/rattrapage/495291/eric-bedard-musee-gouvernement-legault>

¹⁹ Ministère de la Culture et des Communications. (2000). *Vivre autrement... la ligne du temps*. Politique muséale. Gouvernement du Québec.

institutions muséales afin que ces dernières puissent déployer leur expertise de façon autonome. L'historien Martin Pâquet, les professeurs en muséologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) Anik Meunier et Yves Bergeron²⁰ ainsi que des membres de l'Assemblée nationale du Québec ont d'ailleurs exprimé des préoccupations similaires.

L'apport des Premières Nations comme intervenants dans l'action muséale

À la lumière de ces informations, l'absence d'une autonomie scientifique dans la vision de ce projet de musée pose un risque de perpétuer une vision fragmentée et incomplète de l'histoire du Kepek. L'évolution des rapports entre l'État et le secteur muséal montre que l'État joue – et doit jouer – un rôle secondaire en matière d'orientations culturelles et éducatives²¹.

Tel que le stipule la *Loi sur les musées nationaux*, on ne prévoit aucun pouvoir ministériel concernant la programmation muséale²². Le Professeur Jonathan Paquette note que :

*... les politiques muséales des dernières décennies voient émerger un rapport plus distant dans lequel l'État se construit comme un accompagnateur et comme un gestionnaire des conditions qui permettront au secteur d'évoluer et de se prendre en main. Le musée est graduellement problématisé par l'État comme un secteur à gérer. C'est du moins ce que les objectifs des récentes politiques muséales du [Kepek] communiquent (soulignement ajouté)*²³.

De plus, la politique muséale du ministère de la Culture et des Communications énonce que « les institutions muséales québécoises possèdent maintenant les instruments de leur autonomie. Il leur revient de décider de leurs priorités et d'établir leur plan d'action » (soulignement ajouté)²⁴.

Nous sommes d'avis que le musée doit refléter une histoire du Kepek qui inclut la contribution inestimable et intrinsèque des Premières Nations à l'identité québécoise. En négligeant cette réalité, on commettrait une grave erreur, puisque, comme l'explique le commissaire Jacques Viens :

²⁰ « Par exemple, le professeur Yves Bergeron explique : "Un musée est une institution culturelle, qui ne doit pas être instrumentalisée politiquement. Si on veut que ça se développe normalement dans l'écosystème des musées, qui repose sur la démocratie et l'ouverture, c'est pour moi la chose la plus fondamentale." » Dans Sirois, M.-A. (2024, 27 mai). Rassembler ou polariser : telle est la question! *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/dialogue/chroniques/2024-05-27/musee-national-de-l-histoire-du-quebec/rassembler-ou-polariser-telle-est-la-question.php>

²¹ Paquette, J. (2019). Les politiques muséales au Québec : trajectoire historique et politique d'un service public. *Politique et Sociétés*, 38(3), 129-146. <https://doi.org/10.7202/1064733ar>

²² (*Loi sur les musées nationaux*. RLRQ c. M-44)

²³ Paquette, J. (2019). Les politiques muséales au Québec : trajectoire historique et politique d'un service public. *Politique et Sociétés*, 38(3), 129-146. <https://doi.org/10.7202/1064733ar>

²⁴ Gouvernement du Québec. (2000). *Vivre autrement... la ligne du temps*. Politique muséale. Ministère de la Culture et des Communications, p. 51.

... peu importe l'angle sous lequel elles sont examinées, on peut affirmer sans craindre de se tromper que les relations entre les Autochtones et les Allochtones constituent une mosaïque complexe de politiques, de mesures législatives et de rapports humains. Des rapports hélas trop souvent malmenés et qui se traduisent encore aujourd'hui par une méconnaissance et un sentiment de méfiance réciproque offrant un terreau fertile au racisme et à la discrimination systémique²⁵.

En outre, le projet de loi ne mentionne pas la notion de territoire pour les Premières Nations, et ne respecte pas les principes d'approche, de consultation, de codéveloppement et de sécurisation sur le plan culturel, reculant par rapport aux recommandations des mémoires du projet de loi n° 32, de la *Charte de la langue française* et des conclusions du rapport Viens²⁶.

De surcroît, le premier ministre Legault, dans une déclaration solennelle à l'Assemblée nationale d'octobre 2019, a présenté des excuses aux Premières Nations et aux Inuit pour les préjudices causés par les lois, les politiques et les services publics mal adaptés à leur réalité. Or, le gouvernement marque un recul quant à ce qu'il avait alors déclaré, soit que « ... l'État québécois n'en fait pas assez et [que] cette situation est indigne de la société québécoise »²⁷. Il avait aussi reconnu la méconnaissance de la réalité autochtone par les Québécois, qui nuit gravement aux relations entre les deux nations, et cette action avait permis la concrétisation de la première recommandation du rapport Viens²⁸.

²⁵ Viens, J. (2019). *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès*, p. 98.

https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf

²⁶ *Ibid.*

Rapport de la Commission des institutions – Consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 32, *Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux*.

<https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-32-43-1.html>

Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation – Consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*.

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_177861&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz

²⁷ Crête, M. (2019, 3 octobre). Réconciliation : le Québec repentant. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/563897/francois-legault-presente-les-excuses-du-quebec-aux-autochtones>

²⁸ « Présenter des excuses publiques aux membres des Premières Nations et aux Inuit du Québec pour les préjudices causés par les lois, les politiques, les normes ou les pratiques des services publics à leur rencontre ». Dans Viens, J. (2019). *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès*, p. 505. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf

Certains courants historiographiques québécois célèbrent les origines de la nation québécoise tout en ignorant la réalité géopolitique et interculturelle complexe des Premières Nations au sein du récit historique national²⁹. Il est manifeste qu'au sein du gouvernement, la conception des relations historiques avec les Premières Nations et les Inuit manque cruellement de richesse et de nuance.

Ni l'annonce au sujet de la création du musée ni le libellé du projet de loi n° 64 ne permettent d'entrevoir une reconnaissance des enjeux systémiques ou du principe de la reconnaissance égalitaire, pourtant essentiels au processus de réconciliation avec les Premières Nations et les Inuit. Plus encore, les discours liés à cette nouvelle institution traitent les Premières Nations comme une simple catégorie de Québécois³⁰, perpétuant des comportements discriminants et un racisme systémique, d'ailleurs exposés dans de nombreux documents comme le Principe de Joyce, des publications de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et la Commission Viens³¹.

Par ailleurs, les Premières Nations ont développé, au fil du temps, une expertise muséale reconnue qui peut servir d'inspiration pour le nouveau musée. Outre le Musée de la Civilisation, plusieurs communautés se sont dotées de musées présentant l'histoire des Premières Nations, dont les plus connus sont le Musée Huron-Wendat, le Musée ilnu de Mashteuiatsh, le Musée des Abénakis et l'Institut culturel cri Aanischaaukamikw³². Les approches adoptées par plusieurs institutions, dont le Musée McCord, devraient inspirer la création du Musée national sur l'histoire du Québec. Selon son conservateur Jonathan Lainey, qui est un Huron-Wendat, le Musée McCord « est reconnu pour [ses] initiatives qui touchent les cultures et l'histoire autochtones. [Son équipe] travaille avec les communautés autochtones, [elle] collabore et [...] crée avec des individus autochtones pour les inclure justement dans le discours et le récit de leur histoire »³³.

²⁹ Gettler, B. (2016). Les autochtones et l'histoire du Québec : au-delà du négationnisme et du récit « nationaliste-conservateur ». *Recherches amérindiennes au Québec*, 46(1), 7-18. <https://doi.org/10.7202/1038931ar>

³⁰ Coulthard, G. S. (2021). *Peau rouge, masques blancs : contre la politique coloniale de la reconnaissance*. Lux Éditeur. Montréal. 368 p.

³¹ Viens, J. (2019). *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès*.

https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf

Principe de Joyce.

https://www.atikamekwsipi.com/public/images/wbr/uploads/telechargement/Doc_Principe-de-Joyce.pdf

Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L. M. (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Montréal. Institut national de santé publique du Québec.

³² <https://museehuronwendat.ca/>; <https://museeilnu.ca/>; <https://museeabenakis.ca/>; <https://creeculturalinstitute.ca/fr/home-page-fr>

³³ Roy, J. (2024, 9 août). Une jeune Autochtone en mission au Musée McCord Stewart. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/rci/fr/nouvelle/2095095/autochtones-yellowbird-lainey-musee-mccord-stewart-expositions>

Toujours selon le conservateur du Musée McCord, M. Lainey : « ... des demandes [lui] parviennent d'universités, mais aussi d'autres institutions, par exemple de la Nouvelle-Écosse ou de l'Ontario. Elles veulent savoir comment on fait, comment on s'y prend pour raconter l'histoire autochtone. Elles viennent vers nous un peu pour s'inspirer de nos pratiques »³⁴. Qu'ils soient autochtones ou non, les musées doivent être le reflet de l'histoire complexe, riche et diversifiée du Kepek.

Au cours des dernières années, le CEPN a travaillé à répondre aux besoins croissants en matière d'outils pédagogiques dans le milieu de l'éducation au Kepek. Le portail thématique « Les Voix du Territoire », qui a été dévoilé le 11 septembre dernier³⁵, contient des contenus validés par des spécialistes en éducation autochtone. La création d'une nouvelle institution muséale doit s'harmoniser aux initiatives pédagogiques des Premières Nations telles que « Les Voix du Territoire ».

L'analyse du présent mémoire révèle que le projet de loi n° 64, tel qu'il est proposé, ne répond pas aux recommandations de consultation et de codéveloppement avec les Premières Nations, et ne s'arrime ni aux principes de réconciliation ni à la reconnaissance des enjeux systémiques. Pour l'APNQL, le CEPN et l'Institut Tshakapesh, les musées doivent être des lieux de socialisation et d'éducation qui reflètent fidèlement l'histoire du Kepek, y compris celle des Premières Nations, qui ont habité ces territoires bien avant l'arrivée des Européens, et qui les ont sauvegardés et protégés depuis des temps immémoriaux, jusqu'à aujourd'hui.

La création d'un musée sur l'histoire du Kepek offre une occasion unique de rendre hommage au riche panorama historique et culturel de la province. Toutefois, cette initiative ne sera réussie que si elle intègre pleinement et respectueusement les perspectives et les contributions des Premières Nations. L'APNQL, le CEPN et l'Institut Tshakapesh souhaitent que le projet de loi n° 64 soit amendé pour refléter une vision inclusive, juste et équitable de l'histoire du Kepek, comme le recommande ce mémoire.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Conseil en Éducation des Premières Nations. (2024). *Les Voix du Territoire*. Communiqué de presse.

RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS

Le projet de loi n° 64, *Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec*, énonce au chapitre I les fonctions du nouveau musée, notamment « de faire connaître et de promouvoir l'histoire du [Kepek], sa culture et son identité distincte ainsi que de témoigner de l'évolution de la nation québécoise et de l'apport des communautés qui ont façonné son parcours et son territoire »³⁶.

Ce chapitre prévoit également des modifications à la *Loi sur les musées nationaux*, instituant le Musée national sur l'histoire du Québec. Le chapitre II prévoit des dispositions modificatives à diverses lois pour intégrer cette nouvelle institution au réseau muséal provincial. Enfin, le chapitre III prévoit des dispositions transitoires et finales concernant la création de son conseil d'administration et de la direction de l'institution, ainsi que le transfert des dossiers actuellement gérés par le Musée de la Civilisation. Il est à noter que les articles 8 et 9 stipulent que les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du premier conseil d'administration et du premier directeur général ne s'appliqueraient pas.

Recommandations

À la lumière des constats présentés plus haut, l'APNQL, le CEPN et l'Institut Tshakapesh proposent les recommandations suivantes.

Recommandations pour les chapitres II et III du projet de loi :

1. Intégrer les récits, contributions et perspectives autochtones à toutes les expositions, avec des sections gérées directement par les Premières Nations.
2. Tenir compte des cinq orientations de la politique muséale du ministère de la Culture et des Communications, particulièrement l'orientation 2, *Cap sur l'expertise*.
3. Respecter les protocoles culturels des Premières Nations pour la conservation et la présentation d'artéfacts autochtones.
4. Reconnaître les approches éducatives et pédagogiques des Premières Nations concernant l'histoire, en valorisant les savoir-faire des Premières Nations.
5. Organiser des consultations régulières avec des membres et des experts des Premières Nations pour garantir des représentations justes et respectueuses, y compris la révision de la politique culturelle et de la politique muséale du ministère de la Culture et des Communications. Cela inclut la collaboration avec des organismes des Premières Nations et Inuit, tels que ceux représentés à la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones, dans la structure décisionnelle du nouveau projet muséal³⁷.

³⁶ *Projet de loi n° 64 : Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec* (2024). 1^{re} sess., 43^e lég.

³⁷ Comité de suivi des appels à l'action de la Commission Viens. (2021). *État de la mise en œuvre du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès (Commission Viens) depuis sa parution en septembre 2019*, p. 12. https://www.uqat.ca/telechargements/commission-viens/Rapport_suivi_CERP2021.pdf, p. 227.

6. Élaborer des programmes éducatifs en collaboration avec les Premières Nations pour sensibiliser le public à leur histoire et à leurs enjeux contemporains.
7. Former le personnel, les membres du conseil d'administration et les membres du comité d'experts du musée à propos des cultures autochtones afin d'éviter les stéréotypes et les erreurs historiques.
8. Inclure des expositions mettant en valeur les contributions contemporaines des Premières Nations, offrant une plateforme aux artistes et leaders autochtones.

Propositions d'amendements

De plus, l'APNQL, le CEPN et l'Institut Tshakapesh proposent les amendements suivants :

Proposition d'amendement n° 1 : Différencier l'apport des Premiers Peuples du Kepek de celui des autres communautés ethniques et culturelles

Puisque l'intention du projet de loi est de « promouvoir l'histoire du [Kepek] », y compris « l'apport des communautés qui ont façonné son parcours et son territoire », l'APNQL, le CEPN et l'Institut Tshakapesh estiment que la richesse et la distinction linguistique, culturelle et philosophique des Premiers Peuples du territoire doit occuper une place centrale dans le projet de loi n° 64.

Nous recommandons donc de modifier l'article 2 du projet de loi n° 64 en ajoutant une fonction supplémentaire comme suit :

« 24.2. Le Musée national de l'histoire du Québec a pour fonctions :

1° de faire connaître et de promouvoir l'histoire du Québec, sa culture et son identité distincte ainsi que de témoigner de l'évolution de la nation québécoise et de l'apport des communautés qui ont façonné son parcours et son territoire;

2° de reconnaître l'apport constitutif et cardinal des Premières Nations et des Inuit, par leurs savoirs, leurs langues et leur culture ainsi que leurs systèmes de gouvernance distincts, dans l'histoire, le territoire, et la société contemporaine du Québec;

2°-3° d'établir des liens avec le réseau muséal québécois et d'assurer une présence du Québec dans le réseau muséal international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation. » (Soulignement ajouté.)

Proposition d'amendement n° 2 : Veiller à ce que les membres du conseil d'administration de la nouvelle institution muséale possèdent des compétences et des expertises en histoire, éducation et culture autochtone

Pour garantir que les membres du conseil d'administration détiennent les compétences et l'expérience requises pour cette nouvelle institution muséale, et pour que ce conseil soit représentatif « de la société québécoise, notamment en s'assurant de la présence de

personnes de communautés variées »³⁸, l'APNQL, le CEPN et l'Institut Tshakapesh recommandent que le gouvernement tienne compte des savoirs autochtones et s'assure d'une participation autochtone lors des nominations, et ce, en consultation avec les Premières Nations et les Inuit.

Nous recommandons ainsi de modifier l'article 8 du projet de loi n° 64 en ajoutant ce qui suit :

« 8. Les dispositions du paragraphe 4° de l'article 7 de la Loi sur les musées nationaux (chapitre M-44) relatives aux profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration nommés sur la recommandation du ministre ne s'appliquent pas lors de la nomination des premiers membres du conseil d'administration du Musée national de l'histoire du Québec.

Toutefois, le gouvernement doit, lors de cette nomination, faire en sorte que les membres possèdent collectivement la compétence et l'expérience appropriées dans les domaines suivants :

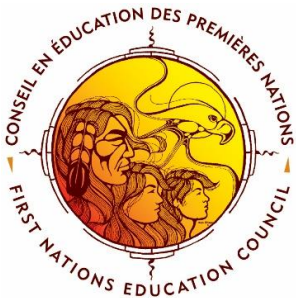
- 1° l'histoire du Québec;
- 2° la gestion muséale;
- 3° la gestion immobilière patrimoniale;
- 4° la gestion des ressources informationnelles;
- 5° la gestion des finances et la comptabilité;
- 6° la gestion des ressources humaines, les relations de travail et le développement organisationnel;
- 7° la gouvernance et l'éthique;
- 8° l'audit ou la gestion des risques;
- 9° la communication, le marketing ou le développement des affaires;
- 10° le droit;
- 11° l'histoire des Premières Nations et des Inuit au Kepek.** » (Soulignement ajouté.)

³⁸ (Loi sur les musées nationaux. RLRQ c. M-44, art. 10)

CONCLUSION

L'APNQL, le CEPN et l'Institut Tshakapesh demeurent disponibles pour collaborer avec les législateurs afin de garantir que la voix des Premières Nations soit entendue et respectée dans cette démarche historique. En tenant compte des recommandations, nous croyons que cette nouvelle institution muséale pourra devenir un moyen pour reconnaître les enjeux systémiques et de ce fait un moyen vers la réconciliation. Nous croyons que ce mémoire contribuera à enrichir le débat et à promouvoir une meilleure compréhension et reconnaissance des Premières Nations dans la construction de l'identité collective au Kepek.

Migwetc, Mikwetc, Niá:wen, Tiawenhk, Tshinashkumitin, Wela'lin, Wliwni, Woliwon



Conseil en Éducation des Premières Nations
50, boulevard Bastien
Wendake (Québec) G0A 4V0
www.cepn-fnec.com